

Bordereau de signature

DEC2019_0075



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	16/05/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	16/05/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-05-16)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2019_ 0075

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°19D12 RELATIF AU CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « J'AI TROP PEUR ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la Commande Publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative, du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment l'article R.2122-3-1°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté N°ARR2019_0068 du 01 avril 2019, qui abroge et remplace l'arrêté N°ARR2017_0235 du 20 décembre 2017 de Monsieur le Maire, portant délégation de fonction à Monsieur Patrick Ratouchniak, 5^{ème} Maire-adjoint, notamment pour signer les décisions relatives aux marchés d'un montant inférieur à 25 000 euros HT,

CONSIDÉRANT la proposition de l'association La Compagnie du Kaïros, producteur du spectacle « J'ai trop peur » mis en scène et texte de David Lescot, dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle », dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

D E C I D E

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'association La Compagnie du Kaïros, sise 19 avenue de la Porte Brunet à PARIS (75019), représentée par Madame Agnès Desarthe en sa qualité de Présidente, le marché public de services n°19D12 relatif au contrat de cession du droit d'exploitation de trois représentations du spectacle « J'ai trop peur » qui aura lieu à l'Auditorium Jean Cocteau de Noisiel, le vendredi 24 mai 2019 à 10h00 et 14h00 et le samedi 25 mai 2019 à 16h00, pour le prix forfaitaire de 5 486,00 €TTC (5 200,00 €HT/ TVA5,5%), et pour des frais annexes de 578,14 €TTC (548,00 €HT).

Le règlement s'effectue à l'issue de la représentation, par mandat administratif, sur présentation de la facture correspondante.



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N° 2019_ 0075
portant sur la conclusion du marché public de services n° 19D12 - Spectacle « J'ai trop peur ».

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 14 MAI 2019



Le Maire,

Mathieu VISKOVIC.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	16 MAI 2019
Affiché en Mairie le	16 MAI 2019
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	16 MAI 2019
Notifié le	

